



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-165

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 27 avril 2024 de 19 heures à minuit**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Vu la demande de Madame Emilie BLONDEL, présidente de l'amicale du personnel communal d'Isbergues, domiciliée à Witternesse au 12 rue du Cul de Sac, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes, le samedi 27 avril 2024 de 19 heures à minuit à la salle Arthur Lamendin.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Emilie BLONDEL, présidente de l'amicale du personnel communal d'Isbergues est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'une soirée Karaoké le samedi 27 avril 2024 de 19 heures à minuit à la salle Arthur Lamendin.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 24 AVR. 2024

Publié le 25 AVR. 2024


Le Maire,
David THELLIER